

Image not found or type unknown



Renonciaton à la succession mineur

Par **syl35**, le **08/10/2015** à **13:32**

bonjour, je viens d effectuer une demande de renonciation sucession pour mon fils mineur, suite au décès de son papa.Etant séparée depuis 4 ans non mariés .Les biens matériel sont en la possession des parents du défunt. rnComment cela se passe t il? les biens leurs reviennent ils?